



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pouvoir d'achat et incohérences dans le calcul des retraites

Question écrite n° 9993

Texte de la question

M. Jérôme Nury interroge M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion concernant la baisse du pouvoir d'achat des retraités et les incohérences observées dans le calcul des retraites. La forte inflation à laquelle les Français font face et qui touche particulièrement les produits alimentaires marque une diminution importante du pouvoir d'achat. Une situation extrêmement déroutante pour les concitoyens, d'autant plus lorsque l'envolée des prix n'est pas toujours justifiée. Les premières victimes de cette inflation galopante sont les retraités. Il faut dire qu'avec une inflation qui dépasse largement les deux chiffres sur les produits alimentaires, la maigre revalorisation de 1,1 % des pensions de retraite en moyenne apparaît bien insuffisante lorsqu'on a travaillé toute une vie pour généralement moins de 1 100 euros par mois. Ces revalorisations sont surtout symboliques et ne permettent en rien de compenser l'effet dévastateur de la hausse généralisée des prix. Pire, cette revalorisation peut avoir des effets encore plus incompréhensibles en entraînant une baisse globale du montant des pensions par le biais de la hausse des cotisations sociales (CSG et CRDS). C'est donc la double peine pour les retraités qui voient leur pension diminuer du fait de l'inflation et de la hausse de leurs cotisations sociales due à la revalorisation. Une injustice terrible qui, loin d'enrayer l'appauvrissement des retraités, aggrave leur situation personnelle en diminuant leur pension. Il souhaite par cette alerte, connaître les mesures envisagées afin de pallier cette situation et revaloriser plus nettement cette fois, les pensions de retraites.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9993

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6390

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)